



Saisine , aj et recherche avocat

Par **fb88**, le **07/03/2012 à 18:49**

Bonjour,

Je vis en région Rhône-Alpes. Je souhaite déposer un saisine au Tribunal de Prud'hommes et faire en parallèle une demande d'Aide Juridictionnelle.

Selon les documents que j'ai de mon ancien employeur, les adresses diffèrent (& les villes également, et toutes à Paris ou IDF) :

Siège Social (adresse de la Société), Direction Générale (sur mon contrat de travail), RH Management (sur ma lettre de licenciement).

A quel tribunal dois-je adresser mes demandes, saisine et AJ ?

Dans l'immédiat, j'ai besoin d'aide pour remplir le plus correctement possible la saisine afin d'assurer au mieux mes intérêts.

De plus, si la conciliation échoue et que l'affaire part en jugement, je devrais obligatoirement être assisté.

Comment / Ou puis-je trouver un avocat, sachant qu'actuellement mes moyens financiers sont très limités mais que l'obtention de l'Aide Juridictionnelle est quasi-garantie (RSA).

Remerciements anticipés.

Par **pat76**, le **07/03/2012 à 18:57**

Bonjour

Quel était votre lieu de travail?

Par **fb88**, le **07/03/2012** à **19:13**

D'abord en France, puis expatrié jusqu'au licenciement, mais avec un contrat spécifiant qu'en terme de recours, la juridiction compétente était française.

Par **pat76**, le **07/03/2012** à **19:19**

Donc c'est le Conseil des Prud'hommes dont dépend le siège social de l'entreprise qui sera compétent.

Vous pouvez indiquer les coordonnées de la société, n° de siret et adresse du siège social.

Cela va permettre au forum de faire quelques vérifications.